

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE MONTCALM

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Me NICOLAS ROUSSEAU, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 16 août 2023, il a été adopté le *Règlement numéro 541 fixant la date et le lieu de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 18 août 2023.

Me Nicolas Rousseau, OMA
Directeur général et greffier-trésorier